



MAITRE PATRICK ARMENGAU – COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
2 RUE MERE TERESA - 84 000 AVIGNON
TEL 04.90.86.35.35. FAX. 04.90.86.67.61.
www.avignon-encheres.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU 07/09/2015 A 09H00

**Vente sur place à AVIGNON
Exposition ½ heure avant la vente**

Liste susceptible d'être modifiée jusqu'au moment de la vente

1	2 banques vitrées réfrigérées avec groupe incorporé, ouvrant par deux portes en partie postérieure MAFIROL
2	Vitrine réfrigérée 3 portes GAMKO
3	Banque réfrigérée deux portes, groupe intégré UNIFRIGOR
4	Crépière inox 2 plaques SOFRACA
5	Machine à glaces italienne TAYLOR avec distributeurs 3 réserves
6	Plonge inox un bac + Adoucisseur d'eau PERMO BWT + Plonge inox un bac avec douchette + Lave-vaisselle inox BUS
7	Machine à panini deux presses SOFRACA + Toaster METRO CHR double étagère et micro-ondes SAMSUNG + Presse-agrumes SANTOS
8	Caisse enregistreuse à écran tactile ESTEREL ADVANCE avec tiroir + Banque en stratifié ouvrant par deux portes, sur roulettes + 7 luminaires en métal chromé + Petite balance MATTER
9	Vitrine à boissons réfrigérée 1 porte FRIGOREX + Vitrine haute réfrigérée avec logo PERRIER
10	15 guéridons 2 couverts + 16 chaises en skaï dossier en bois et 5 banquettes en skaï orange + 6 casiers métalliques de rangement pour vestiaire
11	2 chambres de pousse EUROFOUR
12	Tour pâtissier ouvrant par 3 portes avec groupe intégré BOUTON + Tour pâtissier réfrigéré inox ouvrant par deux portes, groupe intégré, JORDAO
13	Four EURO FOURS comprenant un four à sole et deux fours classique + Echelle à plaques de cuisson sur roulettes
14	Batteur SANTOS avec cuve inox cul de poule avec fouets
15	2 tables rectangulaires inox + 8 étagères inox

Extrait des Conditions Générales de Vente

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant. A charge par les adjudicataires de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication. La vente est faite sans aucune espèce de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les renseignements et indications fournis sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Les mentions figurant sur cette liste n'engagent en rien le Commissaire-Priseur. Seule l'annonce faite par le Commissaire-Priseur lors de la mise en vente aux enchères du matériel et inscrit au procès-verbal aura valeur juridique. Les numéros d'ordre de passage pourront être modifiés sans préavis.

LE MATERIEL NE SERA REMIS QUE CONTRE UN PAIEMENT COMPTANT: CB, VIREMENT
(LA SIMPLE VERIFICATION TELEPHONIQUE AUPRES DE LA BANQUE NE SUFFISANT EN AUCUN CAS)

FRAIS LEGAUX EN SUS 14.4% TTC

Exposition ½ heure avant la vente